

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DDEES 25 G Subvention pluriannuelle et convention avec l'association Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire (7e), pour financer une recherche action.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer une convention avec l'association Le Labo de l'ESS, 195 boulevard Saint-Germain (7e), et de lui verser une subvention de 10.000 euros/an en 2013, 2014 et 2015, visant l'amélioration de l'accès des entreprises sociales et des très petites entreprises aux crédits et services bancaires à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention avec l'association Le Labo de l'ESS, 195 boulevard Saint-Germain (7e), et à lui verser une subvention de 10.000 euros/an en 2013, 2014 et 2015 (N°SIMPA 43641, dossier n° 2013_05899), visant l'amélioration de l'accès des entreprises sociales et des très petites entreprises aux crédits et services bancaires à Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 91-1, nature 6574, ligne DF 55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013, 2014 et 2015 sous réserve du vote des crédits.